

INSCRIPTION AU STAGE D'EXPERTISE-COMPTABLE

I. Procédure d'inscription

Merci de remplir ces différents documents dématérialisés et les adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables **uniquement par mail** à : stage@bretagne.experts-comptables.fr

(Les dossiers en format papier ne sont pas recevables)

ATTENTION : si vous ne recevez pas d'accusé réception dans les 8 jours qui suivent votre envoi, contactez-nous pour vous assurer de la bonne réception de votre demande.

- [Dossier d'inscription](#) accompagnée de la [lettre du futur Maître de Stage sur papier à en-tête du cabinet](#) et **en cas de nomination d'un Maître de stage CAC** la [lettre du futur Maître de stage CAC](#) accompagnée [d'une convention tripartite](#).
- [Charte nationale du stage](#) signée par l'Expert-comptable stagiaire et le Maître de stage.
- **Une photo en format dématérialisé** (.jpg taille maxi 5mo) nommée « NOM PRENOM ANNEE N ». Exemple « DURAND MATHIEU 2021 »

À la CRCC, 50 Bd de la Tour d'Auvergne – CS 96934 – 35069 RENNES Cedex.

- [La demande d'habilitation](#) en qualité de Maître de Stage **si votre Maître de stage n'est pas habilité par la CRCC.**

II. Date de dépôt des dossiers :

Votre dossier d'inscription sera examiné par le contrôleur régional du stage lors du Comité Régional du Stage et soumis ensuite au Conseil Régional. La notification de la décision prise vous sera adressée dans les 8 jours suivant la session du Conseil régional.

Règle : Votre date d'inscription prendra effet au 1er jour du mois suivant la date de réception de votre dossier si celui-ci est complet.

Toutefois, vous pouvez demander une inscription avec effet rétroactif de 3 mois maximum à compter de la date de réception de votre dossier. Cette possibilité peut vous être très utile si vous envisagez de présenter les épreuves du DEC à la session de mai N+3 car vous devrez avoir terminé votre stage au maximum mi-février N+3 (date limite de dépôt du dossier d'inscription au DEC). **Par conséquent, pour ceux qui s'inscriront à la 1^{ère} session du DEC de l'année 2024, il vous est conseillé de demander une date de début de stage au 01/01/2021. (Sous réserve bien entendu que vous soyez dans votre structure au 01/01/21).** Pour cela, vous devrez adresser, en complément de votre dossier d'inscription au stage, un courrier de demande de rétroactivité signé par votre Maître de stage et vous-même).

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE CRS (Comité Régional du Stage)	DATE SESSION DE CONSEIL
01/03/2021	11/03/2021	23/03/2021 (1)
20/04/2021	05/05/2021	21/05/2021 (2)
25/06/2021	07/07/2021	23/07/2021 (3)
17/09/2021	27/09/2021	15/10/2021 (3)
13/11/2021	23/11/2021	16/12/2021 (3)

(1) Inscriptions au stage d'expertise-comptable pour 2021 recommandées lors de cette session

(2) Inscriptions possibles pour quelques cas particuliers

(3) Les journées de formation débutant au mois de juin, vous ne pourrez pas intégrer les groupes d'Experts-Comptables Stagiaires de la promotion 2021. Par conséquent, vous serez affecté aux groupes de la promotion 2022.

III. Coût du stage et financement

Coût :

Le montant de la cotisation annuelle pour 2021 est de **54€** comprenant un accès illimité aux mémoires d'expertise comptable via Bibliothèque (Vous recevrez le bordereau après l'inscription).

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous le coût de la formation pratiquée en 1^{ère} année en 2020 :

- **Axe 1** 70h00 de formation (42h00 en présentiel et 28h00 en E-learning) 1650€ HT
- **Axe 2** 21h00 de formation (14h00 en présentiel et 07h00 en E-learning) 520€ HT
- **Axe 3** 07h00 en présentiel 340€ HT

Financement :

Le Stage peut « potentiellement » (et avec accord du stagiaire) être financé en partie par le CPF via mon compteformation. La formation du stage d'expertise-comptable est inscrite au répertoire national des certifications professionnelles. **N° de fiche : RNCP35043**

Plan de développement des compétences : Vous pouvez retrouver **les critères de financement de la formation sur le site d'Atlas ici.** (critères de prise en charge pour l'ensemble de la structure)

+ Prise en charge supplémentaire de 600€ HT maxi par EC stagiaire salarié et par an, pour les structures de 1 à 49 salariés (sauf centre de gestion agréés)

3 conseillères ATLAS sont présentes sur le territoire breton :

Armelle MAILLOT amaillot@opco-atlas.fr	<ul style="list-style-type: none">• Ille-et-Vilaine (Bruz, Cesson Sevigne, Chantepie, Chartres de Bretagne, Vern sur seiche, le Rheu, Noyal sur vilaine, Saint Jacques de la lande)
Maryse LE BOURSICAUD mlebouricaud@opco-atlas.fr	<ul style="list-style-type: none">• Ille-et-Vilaine (exceptées les villes gérées par Armelle MAILLOT)• Morbihan Est (région Vannes)
Marie-Claude GUILLOU mcguilou@opco-atlas.fr	<ul style="list-style-type: none">• Finistère• Côtes-d'Armor• Morbihan Ouest (région Lorient : Caudan, Lorient, Guidel, Larmor-Plage, Lanester, Quéven, Groix, Hennebont, Port-Louis, Gavres, Ploemeur)

Pour toutes précisions, vous pouvez contacter le service du stage du Conseil Régional de Bretagne :

- Stéphanie BABOULENE 02 99 83 63 26 ou stage@bretagne.experts-comptables.fr
- Marilyn LEMOINE 02 99 83 60 80 ou mlemoine@forum.bzh

Ordre des Experts-Comptables – Conseil Régional de Bretagne
ESPACE PERFORMANCE 1 – BATIMENT O 35769 SAINT-GREGOIRE